



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02036135

HAL Id: hceres-02036135

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036135>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences médicales

- Université de Bourgogne – UB

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé, sport, psychologie

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) proposé par l'Université de Bourgogne - UB est géré par l'unité de formation et de recherche (UFR) des sciences de santé. Cette nouvelle UFR regroupe, depuis la rentrée de septembre 2014, l'ancienne UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques et celle de médecine, auxquelles s'est associée, depuis mars 2015, l'école de maïeutique du centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, sous la forme d'un département pédagogique de maïeutique.

Les objectifs du DFGSM, ainsi que ses contenus, suivent les directives règlementaires de l'arrêté du 22 mars 2011. En tant que 1^{er} cycle universitaire des études médicales, l'objectif principal de cette formation est d'acquérir des connaissances médico-scientifiques basiques, relatives au fonctionnement normal et pathologique de l'humain, ainsi que des compétences pratiques de base pour la prise en charge des malades hospitalisés. Cette formation permet d'accéder au 2^{ème} cycle des études médicales et au Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM).

Le cursus est organisé en trois années semestrialisées, dont la 1^{ère} est commune aux filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique et des métiers de la rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité). Cette Première année commune aux études de santé (PACES) comporte un tronc commun d'unités d'enseignement (UE) « généralistes » (communes aux cinq filières) et une UE spécifique pour chaque filière de formation. Elle est sanctionnée par un concours, qui permet d'accéder à la 2^{ème} année des études médicales. Le cursus des 2^{ème} et 3^{ème} années (DFGSM2 et DFGSM3) comporte un tronc commun d'UE obligatoires, organisées en enseignements thématiques transversaux, et des UE optionnelles permettant une initiation à la recherche et/ou une ouverture vers des champs disciplinaires non médicaux (sciences humaines et sociales, anglais, informatique).

Les modalités pédagogiques reposent principalement sur des cours magistraux, complétés par des enseignements dirigés (pour les trois années) et des travaux pratiques (pour DFGSM2 et DFGSM3). Il s'y ajoute une formation « au lit du malade », représentée par un stage d'initiation aux soins infirmiers (avant le début de la 2^{ème} année) et par des stages hospitaliers à vocation professionnalisante (au cours de la 3^{ème} année).

L'ensemble du cursus de 1^{er} cycle des études pharmaceutiques est sanctionné par un diplôme conférant le grade de licence, par la validation de 180 crédits européens (european credit transfer system - ECTS) (30 ECTS par semestre).

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

La PACES proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB est structurée conformément aux directives de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2009. Elle respecte à la fois :

- les principes généraux de la réforme licence-master-doctorat (LMD), par son découpage en treize UE semestrialisées et valorisées par des crédits européens (4 à 10 ECTS par UE) ;
- et les dispositions particulières de la PACES, par l'existence d'un tronc commun associé à des UE spécifiques de filières, qui permettent aux étudiants de débiter leur spécialisation professionnelle.

L'organisation pratique du cursus, avec une répartition relativement équilibrée des volumes horaires semestriels et un taux de mutualisation important, donne la possibilité aux étudiants de s'inscrire à plusieurs UE spécifiques au semestre 2. Cependant, la répartition très hétérogène des cours mutualisés entre les différentes UE pourrait se répercuter sur les choix des étudiants pour le semestre 2, en favorisant telle ou telle combinaisons d'UE spécifiques (notamment, entre médecine, maïeutique et métiers de la rééducation, ou entre pharmacie et odontologie). *A contrario*, l'absence

totale de mutualisation entre les UE médecine et pharmacie pourrait inciter les étudiants à ne pas choisir cette combinaison. Ce guidage prédéterminé des choix de filières, même s'il n'est pas volontaire de la part de l'institution, reste contraire à la philosophie de la PACES.

Concernant le pilotage de la formation, il faut souligner le rôle très important de la directrice des études en PACES, également en charge de l'encadrement du tutorat et « maillon essentiel » du dispositif d'aide à la réussite. Cependant, les responsabilités qui lui incombent peuvent paraître excessives et l'implication d'autres enseignants-référents pour la coordination de l'encadrement et du suivi des étudiants serait à encourager.

La formation présente par ailleurs des éléments novateurs. D'une part, le tutorat des étudiants en santé de Dijon (TED) est un dispositif efficace d'aide à la réussite, reconnu au niveau national. Grâce à la forte implication des étudiants de la filière santé des années supérieures (valorisée dans le cadre d'une UE libre), le TED facilite l'intégration des nouveaux étudiants dans leur environnement universitaire. D'autre part, le semestre rebond est un dispositif efficace d'aide à la réorientation, qui permet aux étudiants en échec en PACES d'augmenter leur chance de réussite dans une autre formation. Enfin, l'UE spécifique « métiers de la rééducation » est la 2^{ème} filière choisie au 2nd semestre (avec 30 % des inscriptions pédagogiques). En favorisant le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES (notamment, masso-kinésithérapie, ergothérapie ou psychomotricité), elle peut être considérée comme un dispositif préparatoire à une future 1^{ère} année commune aux études en rééducation.

Il faut également souligner la qualité méthodologique de la démarche d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaborée avec l'aide du Centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE) de l'Université de Bourgogne - UB. Néanmoins, il serait nécessaire de mettre en place un suivi des étudiants réorientés, pour compléter ce dispositif d'évaluation de la PACES.

Pour la partie spécifique à la filière pharmacie, on remarque que cette filière représente environ 20 % des effectifs inscrits en PACES. Concernant son organisation pédagogique, on peut s'interroger sur les raisons de l'absence complète d'enseignement de physiologie dans l'UE pharmacie et de cours mutualisés avec l'UE médecine. Ceci est d'autant plus paradoxal que les UFR de pharmacie et de médecine ont récemment fusionné en une seule et même UFR des sciences de santé, et l'on aurait pu s'attendre à un accroissement des interactions pédagogiques entre ces deux filières. En termes de réussite, les taux d'admission en 2^{ème} année de pharmacie rapportés dans le dossier transmis par l'établissement (proches du taux de réussite global en PACES et supérieurs aux taux de réussite en cas d'inscriptions à plusieurs filières) suggèrent qu'un certain nombre d'étudiants inscrits à l'UE pharmacie ne concourent pas pour les autres filières de la PACES.

Enfin, on peut regretter que les données factuelles présentées dans le dossier n'aient pas été plus complètes et mieux commentées ou analysées, car cela aurait sans doute permis d'amorcer des pistes de réflexion plus adaptées à la situation et à l'environnement universitaire réel de cette formation.

À noter que l'Université de Bourgogne - UB n'assurant pas les formations d'odontologie, de masso-kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité, aucun dossier d'évaluation n'a été déposé pour les formations en odontologie et métiers de la rééducation. De fait, les données chiffrées concernant ces deux filières spécifiques de la PACES ne sont pas disponibles.

Points forts :

- Dispositifs d'aide à la réussite (tutorat des étudiants en santé de Dijon) et d'accompagnement des étudiants, facilitant leur intégration à l'université.
- Dispositif de semestre rebond, qui favorise la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation.
- Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, avec une méthodologie rigoureuse (élaborée en collaboration avec le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB).
- UE spécifique « métiers de la rééducation », susceptible de favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.
- Livret de rentrée des étudiants en PACES, avec des informations claires et exhaustives disponibles au format papier et sur le site internet de l'Université de Bourgogne - UB.
- Taux de mutualisation élevé pour certaines UE spécifiques du semestre 2 (médecine, odontologie, métiers de la rééducation), permettant aux étudiants de suivre plusieurs UE spécifiques au semestre 2.

Points faibles :

- Modalités pédagogiques :
 - absence d'enseignement de la physiologie dans le tronc commun et dans les UE spécifiques pharmacie et odontologie ;
 - taux d'encadrement en ED d'anglais insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).
- Organisation des enseignements spécifiques du semestre 2 :
 - mutualisation de l'UE pharmacie limitée à l'UE odontologie ;
 - taux de réussite inférieur pour les étudiants s'inscrivant à plusieurs filières.
- Pilotage de la PACES non optimal :
 - charges excessives de la directrice des études en PACES, également responsable du tutorat ;
 - comité de pilotage sans personnalité(s) extérieure(s).
- Participation insuffisante des enseignants professionnels pour les filières à forte valence professionnalisante (sages-femmes et métiers de la rééducation).
- Dispositifs de réorientation :
 - absence de convention d'accueil avec d'autres UFR ou établissement pour la réorientation des étudiants ayant échoué au concours ;
 - absence de dispositif de suivi des étudiants réorientés.

Conclusions :

La formation de PACES proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB présente des qualités et des potentialités certaines, mais qui sont contrebalancées par des faiblesses significatives. Le comité a ainsi identifié plusieurs points problématiques, qui ont conduit aux recommandations suivantes.

Tout d'abord, il serait souhaitable de revoir les modalités pédagogiques, notamment en ce qui concerne la généralisation de l'enseignement de la physiologie (soit dans le tronc commun, soit dans toutes les UE spécifiques) et pour l'amélioration de l'encadrement des ED d'anglais.

D'autre part, une réflexion sur la réorganisation des UE spécifiques du semestre 2, notamment concernant les cours mutualisés entre les UE médecine et pharmacie et la politique de choix des UE spécifiques (par exemple, en établissant un nombre limité d'inscriptions), pourrait élargir les possibilités de choix des étudiants au 2nd semestre, tout en améliorant les taux de réussite au concours pour les étudiants inscrits dans plusieurs filières.

Ensuite, le pilotage de la formation serait à optimiser, en redéfinissant le rôle de la directrice des études en PACES (notamment, pour la partie administrative) et en lui adjoignant un directeur-adjoint (par exemple, pour l'encadrement du tutorat). Un élargissement de la représentation étudiante du comité de pilotage aux filières masso-kinésithérapie et maïeutique pourrait également être envisagé.

Par ailleurs, la participation d'enseignants professionnels « non académiques » dans les filières à forte valence professionnalisante (telles que maïeutique et métiers de la rééducation) serait à développer.

Il serait également important de compléter la politique institutionnelle en faveur des étudiants ayant échoué au concours de PACES, notamment par l'élaboration de conventions d'accueil (pour faciliter leur réorientation vers d'autres filières) et par l'instauration d'un dispositif de suivi de ces étudiants réorientés.

Enfin, un affinement du dispositif d'analyse des résultats au concours de PACES (prenant par exemple en compte des indicateurs concernant les étudiants : primant / redoublant, baccalauréat, mention, origine géographique) pourrait permettre d'identifier certains facteurs prédictifs de réussite ou d'échec.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Les informations concernant la PACES sont claires et exhaustives.</p> <p>Elles sont présentées à un large public cible, par des moyens de communication complémentaires : (i) réunions d'information (journée portes ouvertes pour les lycéens, réunion de rentrée pour le semestre 1, réunion d'information sur les filières santé et la recherche biomédicale pour le semestre 2), (ii) livret de rentrée des étudiants (accessible en ligne et distribué en version papier à la rentrée), (iii) page dédiée à la PACES sur le site internet de la faculté de médecine, (iv) pré-rentrée organisée par le TED.</p> <p>Elles fournissent aux étudiants les éléments nécessaires à leur choix de filière en cas de réussite au concours, ou à une éventuelle réorientation en cas d'échec. Des informations pour les étudiants en situation de handicap sont également disponibles.</p>
2- Structure et organisation de la PACES	<p>Les modalités pédagogiques comportent 85 à 90 % de cours magistraux et 10 à 15 % d'ED (pas de travaux pratiques).</p> <p>Compte tenu des effectifs importants, les enseignements sont dispensés par visioconférences dans deux grands amphithéâtres du campus et dans une petite salle (en présence de l'enseignant). Les règles d'équité sont respectées par la mise en place d'un roulement des étudiants entre les différents lieux d'enseignement. À noter que le taux d'encadrement en ED d'anglais reste insuffisant (un enseignant pour cinquante étudiants).</p> <p>La répartition des UE entre les deux semestres est relativement équilibrée : 274,5 heures pour le semestre 1 et 282,5 heures pour le semestre 2 (en cas de choix de deux filières spécifiques). À noter que la liberté de choix des filières peut aboutir à une surcharge significative du volume horaire du semestre 2, en cas de choix de plus de deux filières. Par ailleurs, il est étonnant de constater que la physiologie n'est pas enseignée dans les UE du tronc commun, ni dans certaines UE spécifiques (pharmacie et odontologie).</p> <p>La mutualisation des cours ne concerne que les UE spécifiques du semestre 2. Elle est variable selon les filières (de 30 % de cours mutualisés pour l'UE pharmacie à 94 % pour l'UE médecine) et répartie de manière hétérogène. Il y a notamment une absence totale de mutualisation entre l'UE médecine et l'UE pharmacie. À noter que l'existence d'une UE spécifique « métiers de la rééducation » pourrait favoriser le choix d'une filière paramédicale à l'issue de la PACES.</p>
3- Organisation du concours	<p>Le règlement intérieur et le règlement relatif aux épreuves du concours sont mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances sont identiques pour toutes les UE, à savoir une épreuve écrite de questions à choix simple (QCS) ou à choix multiples (QCM), à laquelle s'ajoutent des questions rédactionnelles courtes (QRC) pour l'anglais médical. Il faut souligner que les cours mutualisés entre UE spécifiques comportent également deux épreuves communes : physiologie I (pour les UE médecine, métiers de la rééducation et sages-femmes) et anatomie tête et cou (pour les UE médecine et odontologie).</p> <p>L'organisation matérielle des deux sessions du concours est protocolisée et suit un ensemble de procédures écrites qu'il n'a pas été possible d'évaluer (document non fourni).</p> <p>La correction des épreuves suit également des procédures écrites, conforme aux bonnes pratiques (correction informatisée des QCM/QCS, double correction pour les QRC d'anglais avec correction manuelle supplémentaire en cas d'écart de notes trop important). Cependant, aucune information n'est donnée sur la réévaluation et la modification éventuelle des réponses, après la 1^{ère} lecture automatisée des grilles de QCM/QCS. Par ailleurs, il est étonnant de lire dans le livret de rentrée que les modalités de notation pour ces épreuves de QCM/QCS (notation stricte ou clémente) sont décidées au moment de la délibération du jury.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
4- Dispositifs en place	<p>Deux principaux dispositifs d'aide à la réussite sont proposés : (i) le TED, qui comporte notamment un accompagnement pédagogique en groupes et un système de parrainage, et qui a obtenu une reconnaissance au niveau national (agrément Or des associations d'étudiants en médecine et en pharmacie de France) ; (ii) la coordination par une directrice des études en PACES, qui permet un accompagnement individualisé des étudiants en difficulté et facilite une éventuelle réorientation. Il faut cependant souligner que le rôle de la directrice des études (également responsable du tutorat) peut paraître excessif, eu égard à la charge de travail induite et à l'absence d'autres enseignants-référents impliqués dans ce dispositif.</p> <p>Des aménagements particuliers sont prévus pour les étudiants en situation de handicap (pour les cours et le concours). En revanche, aucun dispositif n'est prévu pour les étudiants salariés et sportifs de haut niveau, ce qui peut être un facteur limitant pour leur accès à la filière santé.</p>
5- Réorientation	<p>Les dispositifs de réorientation sont de nature « informelle », sans conventions d'accueil établies avec d'autres UFR ou établissements.</p> <p>À l'issue du semestre 1, la proportion d'étudiants réorientés est relativement élevée (15 % du nombre d'inscrits), même si des accords tacites permettent à certains de ces étudiants d'accéder directement au semestre 2 d'autres licences du même champ de formation ou des champs de sciences humaines et de droit. Un dispositif de semestre rebond, bien structuré, permet d'obtenir 30 ECTS et facilite la réorientation des étudiants vers les deux autres filières du même champ de formation (49 étudiants en 1^{ère} année de licence STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et psychologie sur quatre années, soit près de 20 % des étudiants de PACES réorientés vers d'autres filières de l'Université de Bourgogne - UB).</p> <p>À l'issue du semestre 2, une commission interne permet à certains étudiants « reçus-collés » (ayant validé 60 ECTS) d'intégrer une 2^{ème} année de licence STAPS ou sciences de la vie, de la terre et de l'environnement (SVTE). Par contre, aucun dispositif n'est prévu pour la réorientation des étudiants « collés » (n'ayant pas validé les 30 ECTS du semestre 2).</p>
6- Réinscriptions ultérieures	<p>Le dispositif permettant aux étudiants non admis au concours de se réinscrire suit les dispositions réglementaires, mais son efficacité n'a pas pu être évaluée (du fait de l'absence de données chiffrées dans le dossier de présentation ou les annexes transmis par l'établissement).</p>
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Sur une période de suivi de cinq années universitaires (2010-2011 à 2014-2015), l'effectif global des inscrits pédagogiques (IP) en PACES est resté stable (1445 étudiants en moyenne). Le taux de redoublement est également resté stable, sans corrélation avec l'effectif global.</p> <p>En termes de réussite, les taux d'obtention des 60 ECTS et de réussite au concours ont respectivement augmenté de 47 % et de 26 % en quatre ans, sachant que la principale augmentation a eu lieu entre la 1^{ère} année d'existence de la PACES et la suivante (+32 % pour les 60 ECTS et +25 % pour la réussite au concours). Cette évolution peut être liée au système de double-notation (« clémente » ou « stricte ») des épreuves de QCM/QCS.</p> <p>Le nombre d'étudiants s'inscrivant à plusieurs filières au semestre 2 est relativement fluctuant d'une année sur l'autre, mais tend à augmenter (de un quart à un tiers des IP). Dans ce cadre, même si le taux de réussite à l'une des filières suivies a nettement augmenté en quatre ans (passant de 6 à 25 %), il reste inférieur de six points au taux de réussite global, ce qui suggère que les inscriptions multiples pourraient avoir un effet négatif sur la réussite au concours.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'influence du redoublement et de l'origine des étudiants sur la réussite au concours. Toutefois, il est à noter que plus de 90 % des étudiants en PACES sont issus du baccalauréat S (scientifique) et proviennent pour plus de la moitié d'entre eux de l'académie de Dijon.</p>

<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Aucun dispositif de suivi des étudiants réorientés n'a été mis en place, hormis pour les étudiants ayant bénéficié du semestre rebond (données non disponibles).</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants académiques (universitaires ou hospitalo-universitaires), appartenant pour la plupart aux facultés de médecine et de pharmacie (excepté deux enseignants de l'UFR sciences vie, terre et environnement et pour les cours d'anglais). Les enseignants professionnels sont très faiblement représentés : environ 5 %, dont un ou deux praticiens hospitaliers, mais aucun poste PAST (enseignant-chercheur associé ou invité), ce qui peut paraître paradoxal, notamment pour les filières sages-femmes et métiers de la rééducation.</p> <p>La coordination est assurée par une directrice de la PACES, dont les responsabilités sont excessives, notamment en ce qui concerne l'organisation administrative (et même si elle est secondée par les responsables d'UE).</p> <p>Il a été fait le choix d'un jury de concours unique, validé par le conseil de l'UFR des sciences de santé sur proposition du comité de pilotage PACES (restreint aux enseignants).</p>
<p>10- Conseil de perfectionnement</p>	<p>Le comité de pilotage, créé lors de la mise en route de la PACES, comprend la direction de l'UFR sciences de santé, des assesseurs pédagogiques, la directrice de la PACES, les responsables d'UE et du semestre rebond. Par contre, il ne comporte pas de personnalité extérieure à l'UFR. Ce comité a le rôle d'un comité pédagogique (dénomination utilisée dans le livret de rentrée) et est susceptible de proposer des aménagements locaux de la formation, en fonction des évaluations réalisées.</p> <p>Concernant la représentation étudiante, il serait souhaitable de ne pas la limiter aux étudiants élus du conseil de l'UFR (issus le plus souvent des filières médecine et pharmacie) et de favoriser la participation d'étudiants élus ou « volontaires » des autres filières présentes sur Dijon (masso-kinésithérapie et maïeutique).</p>
<p>11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants</p>	<p>L'autoévaluation de la PACES par l'UFR a lieu tous les quatre ans. Elle prend en compte l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), réalisée par le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB, ce qui est un gage de qualité et de rigueur méthodologique. On peut néanmoins s'interroger sur la représentativité des résultats, dans la mesure où les enquêtes ne concernent que les étudiants de PACES participant au tutorat (biais de sélection potentiel).</p> <p>Les résultats de ces enquêtes sont mis à disposition du comité de pilotage, des responsables d'UE et des enseignants concernés. Cependant, l'absence de données concrètes, aussi bien pour les résultats de l'autoévaluation que pour ceux de l'EEE réalisée à l'issue de la 1^{ère} année d'existence de la PACES (en 2010-2011), ne permet pas d'évaluer l'efficacité des éventuelles mesures correctives qui en ont découlé.</p> <p>À signaler que le suivi des étudiants en échec se limite à ceux ayant bénéficié du semestre rebond.</p>
<p>FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES</p>	
<p>12- Effectifs et résultats de la filière</p>	<p>Entre 2012-2013 et 2014-2015, l'effectif des étudiants de PACES inscrits en filière médecine est resté globalement stable (de 50 à 52 % du total des IP en PACES). En termes de réussite, le taux d'admission en 2^{ème} année de médecine est stable sur cette période (environ 29 %). Cette proportion se rapproche du taux de réussite global en PACES (31 %, toutes filières confondues) et est supérieur au taux de réussite indiqué pour les étudiants inscrits à plus d'une filière (20 % en 2012-2013 et 25 % en 2013-2014).</p> <p>Pour 2010-2011 et 2011-2012, les comparaisons ne sont pas possibles, car les nombres d'IP indiqués incluent également la filière métiers de la rééducation.</p> <p>Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer les résultats spécifiques de cette filière par rapport au taux de redoublement, ni l'influence du redoublement ou de l'origine des étudiants sur la réussite au concours.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

La formation générale en sciences médicales proposée par l'UFR des sciences de santé - faculté de médecine de l'Université de Bourgogne - UB est structurée conformément aux directives de l'arrêté ministériel du 22 mars 2011. Elle respecte les principes généraux de la réforme LMD (découpage en UE semestrialisées, valorisation de 30 crédits ECTS par semestre) et le caractère transversal des enseignements pour l'approche des appareils et systèmes du corps humain.

Le cursus est organisé de manière équilibrée, avec des UE obligatoires dont les contenus ne se limitent pas aux connaissances et compétences médico-scientifiques fondamentales (anatomo-physiologie, physiopathologie, sémiologie, pharmacologie), mais comportent aussi des enseignements généraux (santé publique, anglais, informatique). Les UE optionnelles permettent d'acquérir des compétences additionnelles : parcours recherche (pour les UE du master *Biologie et produits de santé - BIOPS*) ; ouverture sur des sujets sociétaux, comme l'engagement citoyen (UE aide humanitaire, UE libre tutorat) ou la diversité socio-culturelle (UE médecine et religions) ; thématiques en sciences humaines et sociales (UE histoire de la médecine).

Les modalités de contrôle des connaissances, qui privilégient le contrôle combiné (contrôle continu + examen terminal) sont plus favorables à une acquisition progressive et durable des connaissances. Pour la validation de la 2^{ème} année, le statut d'étudiant AJAC (ajourné autorisé à continuer) permettant de passer en 3^{ème} année avec une « dette » peut se justifier, compte tenu de l'existence d'une note éliminatoire proche de la moyenne (9/20). Cependant, l'intérêt et l'efficacité de ce dispositif restent à prouver.

Les stages obligatoires qui complètent l'enseignement sont tournés vers l'apprentissage de la pratique médicale hospitalière :

- le stage d'initiation aux soins infirmiers, réalisé avant l'entrée en DFGSM2, permet un 1^{er} contact avec le milieu professionnel ;
- les stages hospitaliers, réalisés en DFGSM3, permettent l'acquisition des connaissances et compétences de base pour la prise en charge des patients hospitalisés.

L'implication de l'UFR des sciences de santé dans le suivi et l'accompagnement des étudiants, qu'ils soient structurés (comme dans le cadre de la commission pour les étudiants en difficulté) ou informels (comme dans le dispositif de repérage) est à souligner.

Enfin, le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaborée avec l'aide du CIPE de l'Université de Bourgogne - UB, semble efficace et a déjà permis d'améliorer l'organisation pédagogique de la formation.

Points forts :

- Organisation du cursus, avec des volumes horaires globalement équilibrés et un contenu ouvert sur des enseignements diversifiés et généraux, non strictement limité aux aspects médico-scientifiques (santé publique, anglais, informatique).
- Offre de formation complémentaire, avec des enseignements optionnels permettant d'acquérir des compétences additionnelles (parcours recherche, thématiques en sciences humaines et sociales).
- Organisation des stages, avec une initiation aux soins infirmiers et à la prise en charge hospitalière des patients.
- Modalités de contrôle des connaissances privilégiant le contrôle combiné (contrôle continu + examen terminal), plus favorables à l'apprentissage.
- Démarche d'évaluation des enseignements par les étudiants, élaborée avec l'aide du CIPE et ayant permis d'améliorer l'organisation pédagogique de la formation.
- Dispositifs d'accompagnement des étudiants, à la fois structurés (commission pour les étudiants en difficulté) et informels (dispositif de repérage).

Points faibles :

- Pilotage de la formation non optimal, avec un comité de pilotage inexistant (ou à expliciter) et une absence de représentation étudiante.
- Trop forte proportion d'enseignements théoriques (prédominance des cours magistraux), au détriment des travaux dirigés et pratiques.
- Ouverture à l'international insuffisante, avec une mobilité inexistante (ou à expliciter).
- Sous-utilisation des nouvelles technologies (outils numériques et matériels de simulation).
- Interactions pédagogiques limitées avec les autres circonscriptions de l'UFR des sciences de santé (pharmacie et maïeutique).
- Dossier et annexes transmis par l'établissement incomplets, avec de nombreuses données imprécises ou manquantes.

Conclusions et recommandations :

La formation générale en sciences médicales proposée par l'UFR des sciences de santé de l'Université de Bourgogne - UB présente une offre de formation intéressante, et probablement de qualité. Elle n'a malheureusement pas été suffisamment valorisée dans le dossier de présentation.

En effet, les informations disponibles sont parfois imprécises ou incomplètes (voire discordantes). Ainsi, l'absence de certaines données essentielles à l'évaluation du dossier a empêché de déterminer si les éléments correspondants étaient absents de la formation ou non explicités. Sur cette base, le comité a donc considéré que plusieurs points étaient à développer ou à optimiser, ce qui l'a amené à formuler les recommandations suivantes.

D'une part, il serait important d'optimiser le pilotage de la formation, notamment en créant un comité de pilotage spécifique au DFGSM et en prévoyant une représentation étudiante au sein de ce comité.

D'autre part, il serait nécessaire de revoir l'organisation du cursus, en augmentant la part des enseignements pratiques (enseignements dirigés, travaux pratiques) et/ou en réduisant celle des enseignements théoriques (cours magistraux). Cette adaptation pourrait s'appuyer sur l'intégration des nouvelles technologies et l'utilisation d'outils numériques dans l'offre de formation.

Par ailleurs, des dispositifs d'aide à la mobilité internationale entrante et sortante seraient à envisager.

Enfin, sur un plan plus général et afin de valoriser au mieux la restructuration des facultés de médecine et de pharmacie au sein de l'UFR des sciences de santé, il serait souhaitable de développer une politique institutionnelle transversale qui favoriserait les interactions synergiques entre les différentes circonscriptions de cette UFR et avec les autres filières du secteur santé.

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Le cursus des 2^{ème} et 3^{ème} années du DFGSM comporte quatre semestres, comptant 14 UE (dont deux optionnelles) pour le DFGSM2 et 16 UE (dont deux optionnelles) pour le DFGSM3. Parmi ces UE, quatre sont optionnelles, ce qui représente 12,5 % du volume horaire étudiant sur les deux années de formation (soit 120 heures et 12 ECTS). Le volume horaire est plus important pour la 2^{ème} année (550,5 heures) que pour la 3^{ème} année (419 heures), pendant laquelle quatre stages hospitaliers doivent être réalisés.</p> <p>Concernant les modalités pédagogiques, il existe une nette prédominance de l'enseignement théorique par cours magistraux, au détriment de l'enseignement pratique par travaux dirigés ou travaux pratiques, qui représente 21 % des enseignements pour la 2^{ème} année, mais seulement 12 % pour la 3^{ème} année. L'utilisation d'outils numériques ou de matériels de simulation n'est pas spécifiée, hormis pour les deux UE optionnelles d'anglais. Pour la sémiologie générale (UE10 du semestre 6), il semble exister un enseignement intégré réalisé au cours des stages, mais cela n'est pas clairement explicité dans le dossier.</p> <p>Les modalités de contrôle des connaissances sont basées, pour la plupart des UE, sur un contrôle combiné, avec deux séances planifiées de contrôle continu (comptant pour le quart de la note finale) et un contrôle terminal (comptant pour les trois-quarts de la note finale).</p> <p>Les règles de validation suivent les dispositions réglementaires (système de capitalisation avec possibilité de compensation), sachant que pour la validation de la 2^{ème} année, le statut d'AJAC permet le passage en 3^{ème} année avec une « dette » correspondant à deux UE et/ou à huit ECTS maximum. Par contre, à l'issue de la 3^{ème} année, les étudiants doivent avoir validé toutes les UE du 1^{er} cycle ainsi que tous leurs stages, et avoir obtenu la moyenne au contrôle terminal de l'UE10, pour être admis en 1^{ère} année du DFASM.</p> <p>La pertinence des informations données à titre systématique aux étudiants n'a pas été évaluée, dans la mesure où seule la fiche filière de DFGSM2 était disponible dans le dossier. Il aurait été souhaitable d'inclure également le livret de l'étudiant (ou la fiche filière) de DFGSM3, ainsi que les fiches synoptiques des UE obligatoires.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>La mutualisation des UE se limite à l'enseignement optionnel. Elle s'effectue en interne (avec la faculté de pharmacie de l'UFR des sciences de santé) pour toutes les UE optionnelles, et en externe (avec l'UFR des sciences médicales et pharmaceutiques de Besançon - Université de Franche-Comté - UFC), pour les UE recherche de 1^{ère} année du master <i>BIOPS</i>.</p> <p>Des formations complémentaires sont proposées : enseignement d'anglais médical (avec deux UE optionnelles : anglais oral-consultation et anglais-mobilité) ; préparation à la certification en informatique « C2i niveau 1 » (avec 2 UE obligatoires de la 3^{ème} année). L'accès à une formation doctorale est également possible grâce au master <i>Santé publique et environnement</i>, qui propose des cours de 1^{ère} année de master en enseignement à distance ou e-learning et un cursus spécifique santé (spécialités <i>Intervention et promotion de la santé - IPS</i> et <i>Epidémiologie, recherche clinique, évaluation - ERCE</i>).</p> <p>Plusieurs stages obligatoires, réalisés en milieu hospitalier, complètent les enseignements théoriques et pratiques. Le stage d'initiation aux soins infirmiers (d'une durée de trois semaines) est couplé à une formation aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premiers secours. Le document d'information proposé aux étudiants est clair et concis, mais sa validation pourrait être plus formative en utilisant un carnet / tableau de bord de stage (permettant une autoévaluation). Les stages hospitaliers (à mi-temps, sur une période de six semaines) sont réalisés au cours du semestre 6 (dans le cadre de l'UE10).</p> <p>Les passerelles entrantes suivent les dispositions réglementaires, mais il n'existe pas de dispositif particulier de mise à niveau (hormis la possibilité pour les nouveaux étudiants de rencontrer les responsables d'année et/ou d'UE, afin de faciliter leur intégration).</p>

	Aucune donnée n'est disponible sur d'éventuels dispositifs pour l'accueil d'étudiants en situation particulière (handicap, salariés et sportifs de haut niveau).
DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
3- Dispositifs en place	<p>Les éléments disponibles ne permettent pas d'évaluer la pertinence des informations fournies aux étudiants sur les dispositifs d'aide à la réussite, ni de juger de leur efficacité. Il est fait mention d'un suivi des « résultats académiques de chaque étudiant » par les responsables d'année, en relation avec les responsables d'UE et le service de la scolarité. Depuis 2013-2014, il existe également, au sein de la faculté de médecine, une commission pour les étudiants en difficulté, qui reçoit individuellement les étudiants (quatre étudiants reçus en 2014). Ce dispositif est probablement utile, mais on peut s'étonner que cette commission ne prévoie pas systématiquement la présence d'une assistante sociale et/ou d'un psychologue/psychiatre.</p> <p>Il existe également un repérage informel des étudiants en difficultés par les différents « acteurs » universitaires. Pour les stages hospitaliers, il est prévu un accompagnement nominatif des étudiants par un enseignant hospitalo-universitaire.</p> <p>À signaler la participation de l'UFR à un observatoire national sur les étudiants en difficulté, mis en place par le groupe de la pédagogie de la conférence des doyens de médecine.</p>
4- Ouverture à l'international	Hormis la présence d'une UE optionnelle d'anglais, intitulée « Mobilité » et préparant au stage hospitalier à l'étranger en 2 ^{ème} cycle, il n'y a pas d'autres éléments relatifs à la mobilité internationale entrante ou sortante des étudiants dans le dossier. Il n'est notamment pas fait mention d'éventuelles conventions avec des universités étrangères.
PILOTAGE DE LA FORMATION	
5- Eléments du pilotage	<p>Pour les UE obligatoires (tronc commun), l'équipe pédagogique est formée exclusivement d'enseignants académiques (titulaires ou non titulaires). Du fait de la transversalité, et dans un souci de cohérence et d'homogénéité pédagogique, il a été fait le choix de limiter le nombre d'intervenants par UE et de privilégier l'enseignement par des enseignants titulaires. La participation d'enseignants extérieurs professionnels ne concerne donc que les UE optionnelles. Le pilotage de la formation comporte un responsable par année de formation (DFGSM2 et DFGSM3) et des responsables pédagogiques (ou coordonnateur) d'UE, sans autre précision (le tableau des enseignants est manquant).</p> <p>Les moyens administratifs alloués à la formation ne sont pas précisés.</p> <p>Hormis la mention d'un conseil d'UFR et d'un comité pédagogique de l'UFR, il n'est pas fait mention d'un comité de pilotage spécifique au DFGSM, ni d'une éventuelle participation de représentants étudiants.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants a fait l'objet d'un projet commun aux deux années, qui a permis à l'équipe pédagogique, en collaboration avec le CIPE de l'Université de Bourgogne - UB, de réaliser des sondages (format papier pour les enseignements, format électronique pour les terrains de stage) selon une méthodologie rigoureuse. Suite aux évaluations de 2013-2014 et 2014-2015, des mesures correctives, pour les modalités pédagogiques et l'organisation des stages, ont été introduites. Il aurait été intéressant de disposer des résultats de ces évaluations (au moins pour l'année 2014-2015) dans le dossier. Par ailleurs, une évaluation globale de l'ensemble de deux années pourrait être envisagée ultérieurement.</p> <p>Concernant l'autoévaluation institutionnelle de la formation, aucune démarche de la part de la faculté de médecine n'est indiquée.</p>

BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
6- Effectifs et suivi	<p>Pour la 2^{ème} année (DFGSM2), le nombre d'IP est resté globalement stable sur les cinq années de suivi (2010-2011 à 2014-2015). En se basant sur l'évolution du <i>numerus clausus</i> (indiqué dans le tableau des effectifs propres à la filière médecine dans le dossier), on peut en déduire un nombre d'admis à partir de la PACES oscillant entre 214 et 218 étudiants, en fonction de l'année considérée. Le nombre de redoublants est faible, mais plus variable (entre 7 et 19 par année), ce qui pourrait s'expliquer par la possibilité d'« enjambement » avec « dettes » (statut d'AJAC). De même, le taux d'admission en 3^{ème} année (DFGSM3) est fluctuant, notamment juste après l'instauration de la PACES (passant de 93,5 % en 2010-2011 à 86,8 % en 2011-2012) et à la fin de la période de suivi (passant de 93,1 % en 2013-2014 à 71,6 % en 2014-2015). Cette dernière fluctuation (21,5 points de différence) aurait mérité d'être commentée dans le dossier.</p> <p>Pour la 3^{ème} année (DFGSM3), le nombre d'IP est en augmentation (+19,6 %, sur les cinq années), sans que l'on puisse en déterminer avec certitude la cause (augmentation du nombre de redoublants, par l'impossibilité de passage avec « dettes » ?). Cependant, le taux de réussite au diplôme reste globalement stable (entre 95,2 % et 97 %), indépendamment des variations du nombre d'IP. Concernant les étudiants sortant de la filière, les réorientations sont rares (trois étudiants pour 2013-2014 et 2014-2015, soit 0,6 % des IP sur cette période).</p> <p>Aucune information concernant les étudiants entrants (passerelles éventuelles) n'est disponible.</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

